

Agenda passé et à venir...

Samedi
16 décembre
15h :

distribution des
colis senior en mairie
(jusqu'à 17h)

Mardi 19 décembre 17h-20h :
animation Ludothèque à la salle des fêtes par
Petit Renard joue et crée.

Samedi 6 janvier 17h :
Vœux du Maire à la salle Germain Boutillier
(une nouvelle formule pour partager la fin d'après-midi à
ne pas manquer !). L'occasion pour accueillir ensemble les
nouveaux arrivants et leur famille.

Samedi 24 février : chantier participatif
Dernière tranche de travaux du nettoyage du ru à Chaudry
Fête de la Saint Patrick par le Comité des fêtes,
sur inscription.

Samedi 23 mars
Nettoyage de printemps, pour délester nos chemins et
chaussées de ses déchets indésirables et polluants.
Venez nous aider, on est jamais trop !!!

Samedi 11 et dimanche 12 mai
Fête du sport 2024, l'année des J.O. Vous avez des
idées ? Venez nous en parler et co-organisons
ensemble notre évènement village !!!

Samedi 1er juin
Sortie CCAS (pré projet
destination pour Milly la
Forêt)

Envies de Vienne



Voir aboutir un dossier vieux de 30 ans...!

L'édito du maire



La présence d'établissements scolaires dans notre territoire garantit son attractivité et son développement, comme elle est source de bonnes conditions de vie pour sa jeunesse. Projet de plus de trente ans, la mobilisation des élus locaux et des parents d'élève tout au long de cette année 2023 semble avoir porté ses fruits. En effet, notre engagement à nous battre pour la création d'un lycée public sur la commune de Magny-en-Vexin a forcé la Région Île-de-France et les services académiques à reprendre le dialogue dans l'intérêt de nos enfants. Le dossier ré-ouvert et les enjeux des orientations du nouveau SDRIF (Schéma directeur de la Région Île-de-France) notamment en mobilités et santé-environnement respectés, la rentrée de septembre 2028 devrait voir nos élèves aujourd'hui en CM2 inaugurer un établissement tout neuf. Des études géotechnique, de pollution des sols, de la faune et de la flore ont débuté et se poursuivront jusqu'au printemps 2025. C'est un succès dans une longue étape qui s'ouvre devant nous. Toutefois nous devons rester vigilants au maintien des effectifs et de la carte scolaire au sein de notre RPI.

Pour ne parler que de l'école de Vienne-en-Arthies, la rentrée scolaire a comptabilisé 21 élèves (6 petites sections et 15 moyennes sections) contre 27 l'année dernière et 33 en 2021. Le nombre de classes a été maintenu mais la menace d'une fermeture peut se présenter à nouveau à la rentrée prochaine ! Notre combat pour préserver les conditions d'un enseignement de proximité de qualité, avec des classes aux effectifs qui permettent d'accorder une attention à chacun, devra trouver écho dans la mobilisation des parents à nos côtés. C'est ensemble que nous serons forts.

Le maire, Serge BILLOUÉ

Informations législative et réglementaire aux effets impactants

Dès le 1er janvier 2024, il deviendra obligatoire de trier ses biodéchets. Cette orientation, prônée par une directive européenne, est inscrite dans la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC). Cela concernera aussi bien les particuliers que les professionnels. Composter n'est pas difficile, le tri des déchets organiques doit être effectué dans un collecteur ou directement sur vos terrains. La planète vous en remerciera.

Dès le 25 janvier 2025, Orange ne commercialisera plus d'accès au réseau de cuivre. Avec le déploiement de la fibre optique, le réseau de cuivre, utilisé pour accéder à la téléphonie fixe et à l'ADSL, est appelé à disparaître. Orange, son propriétaire, a annoncé un plan de fermeture qui doit s'étaler **jusqu'en 2026** et qui aura des conséquences sur de nombreux usagers. Notre village est concernée par cette date buttoir. Les différents opérateurs ont ensuite **un an pour proposer aux abonnés des solutions palliatives vers la fibre.** En février 2017, Val d'Oise Fibre s'est vu confier par le syndicat Mixte Ouvert d'Oise Numérique une délégation de service public d'une durée de 25 ans portant sur la conception, l'établissement et l'exploitation d'un Réseau d'Initiative Public en fibre optique. Une vaste campagne de communication devrait se mettre en place dès 2024, mais ne vous laissez pas surprendre !!

Notre boîte aux livres, un lieu de passage, de partage et de rencontre par lecture interposée

Elle est discrète et pourtant centrale. Face à la mairie, elle propose au passant ou à l'habitué ouvrages, manuels ou revues. N'hésitez pas à l'alimenter par le dépôt ou par le prêt. Objet de l'économie circulaire mais aussi moyen de partage, la boîte aux livres vit de l'attention que vous lui portez.

« Petits moments du Vexin »

Une première pour notre village qui s'est inscrit dans la dynamique des projets « des Petits moments du Vexin ». La 5ème édition de cette animation (du 04 au 26 novembre 2023) est portée par le Parc National Régional (PNR).

Un collectif d'habitants en partenariat avec la commune a présenté une animation peinture sur bois recyclé. Les oeuvres réalisées ont été exposées au marché de Noël, puis présentées aux habitants dans les hameaux.

Le Collectif est ouvert à toute candidature pour devenir acteur et réfléchir déjà au projet de l'année prochaine (contact Sabrina : 06 50 36 29 90 ou Maryline 07 61 24 98 29)
Cette 1ère édition a connu un encourageant beau succès.



Le Père Noël n'a pas manqué le Marché de Noël.

Un moment convivial organisé par le comité des fêtes qui a rassemblé les fidèles de cette animation et qui mérite d'être connu de tous les Viennois.

Activités autour de Noël pour les grands et petits, et marché artisanal ont donné un air de féerie au Dimanche du 26 Novembre.



Travaux

Poursuite de l'aménagement du réseau d'assainissement collectif hameau des Millonnets

Voici quelques informations relatives à l'avancée de l'aménagement du réseau d'assainissement collectif débuté en 2022. Les travaux de canalisation ont été effectués et les postes de raccordement aux propriétés des particuliers installés. La commune, monte actuellement les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau afin de diminuer le reste à charge pour les particuliers.

Celle-ci a accepté d'instruire deux types d'aide :

- ◆ une au titre d'une maîtrise d'ouvrage public (devis issus de la consultation d'appel d'offre)
- ◆ une maîtrise d'ouvrage privée (devis de démarches directes des habitants).



La réception des travaux de construction du réseau du 1er décembre permettra alors à la commune de titrer les frais de branchement soit 1500 € par foyer raccordable.

L'application du nouveau tarif de consommation d'eau au m³ sera effective à partir du second trimestre 2024. En amont le relevé de compteurs sera effectué (date prévue en début juin 2024).

Le mur du verger revêt un appareil de jeunesse....

Une action de valorisation du patrimoine ancien souhaité par la municipalité qui s'inscrit dans les opérations soutenues par le PNR et le département : la sécurité et la durabilité du bâti ont été renforcé et son aspect amélioré. Une réalisation permise par co-financement budgétaire.

Les aménagements futurs

L'extension de l'aire de jeux pour les enfants à proximité de l'école verra le jour dès la fin de cette année, sauf empêchement pour intempéries.

Une inauguration aura lieu à la sortie de l'hiver, ne manquez pas ce rendez-vous qui s'adressera à tous : nouveaux, anciens arrivants, mais surtout tous les enfants sont attendus.

A suivre... 😊

Vie quotidienne

Entretien des propriétés

L'environnement du village est constitué exclusivement d'habitats individuels, pavillons ou maisons urbaines. C'est un cadre privilégié, qu'il convient d'entretenir tout en incluant la dimension « sans nuisance pour autrui ».

Voici quelques rappels :

- ◆ horaires de travaux avec engins à moteur en semaine de 8h30 à 12h30 puis de 14h30 à 19h30
- ◆ le samedi de 9h30 à 13h puis de 16h à 19h le dimanche et jour férié de 10h à 12h
- ◆ Obligation de taille et d'élagage (les végétaux plantés dans l'espace privé doivent y rester et ne pas déborder sur l'espace public)
- ◆ Obligation de nettoyer devant sa maison en cas de chute de neige (sauf chaussée)
- ◆ Interdiction de brûler des déchets verts
- ◆ Obligation de nettoyer la berge du ru au droit de propriété

Le stationnement dans le village

Notre village n'échappe pas aux préjudices de la conduite excessive, non respectueuse du code de la route, et du stationnement spontané, ni contrôlé ni maîtrisé. Nos rues sont trop souvent encombrées de voitures en stationnement gênant qui impactent la sécurité de tous, quand il n'empêche pas le passage des services de sécurité et/ou d'enlèvement des ordures ménagères.

Des mesures relevant du pouvoir de police du maire sont en cours de chiffrage pour une application dans les trois hameaux. Pour éviter d'entrer dans une démarche du « tout interdit », faisons preuve de civisme en rentrant nos voitures dans nos garages prévus pour cela et laissons les rues pour la circulation de tous.

Rappels : le stationnement est interdit par le code de la route sur les sentes (stationnement abusif), et sur les emplacements gênants même en l'absence d'une signalisation d'interdiction.